



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-060-2023-10

PUBLIÉ LE 31 OCTOBRE 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'autonomie

IDF-2023-10-30-00025 - Arrêté modifiant l'arrêté N°163-2021 portant la composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-10-30-00025

Arrêté modifiant l'arrêté N°163-2021 portant la composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2023-273

Modifiant l'arrêté N°163-2021 portant la composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.313-1, L. 313-1-1, L. 313-3 et R. 313-1 et suivants ;
- VU** le décret n° 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté N°163-2021 portant la composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** la proposition de la commission spécialisée « prises en charge et accompagnements médico-sociaux » de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie en date du 16 novembre 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Le 1° de l'article 1 de l'arrêté N°163-2021 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« 1° Au titre des représentants de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France:

- La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ou son représentant, présidente,
- Madame Charlotte FAISSE, Responsable du département organisation de l'offre pour les personnes en situation de handicap, à la Direction de l'autonomie, titulaire, et Madame Isabelle CHABIN-GIBERT, Cheffe de département à la Direction de la santé publique, suppléante ;
- Madame Delphine VILAIN, Cheffe de département à la Direction de la santé publique, titulaire, et Monsieur Eric BONGRAND, Responsable du département organisation de l'offre pour les personnes âgées, à la Direction de l'autonomie, suppléant ;

- Madame Stéphanie TALBOT, Directrice adjointe de la délégation départementale de la Seine-Saint-Denis, titulaire et Monsieur Matthieu BOUSSARIE Directeur adjoint de la délégation départementale du Val-de-Marne, suppléant.

ARTICLE 2 :

L'article 3 du même arrêté est remplacé, pour l'examen de l'appel à projet relatif pour la création d'un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) spécialisé dans l'accompagnement des situations individuelles complexes dans le département de la Seine-et-Marne, par les dispositions suivantes :

« Sont désignés pour siéger en qualité de membres non permanents avec voix consultative » :

1° Au titre des personnalités qualifiées :

- Myriam LANÇA SERPE, sous-directrice de la protection de l'enfance et de leur famille et de l'adoption au Conseil départemental de Seine-et-Marne ;
- Aline GUILLOT, Cheffe de service suivi des décisions à la Maison départementale pour les personnes handicapées de Seine-et-Marne.

2° Au titre de la représentation des usagers spécialement concernés :

- Nora YETIM HAZEM, Parent d'enfant accompagné ;
- Insaf BEN MILOUD, Parent d'enfant accompagné.

3° Au titre des personnels techniques de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France :

- Enora FRANCOIS, Chargée de mission « autisme » à l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;
- Anne PLANTADE, Médecin à l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, Délégation départementale de Seine-et-Marne ;
- Pierre-Alexandre RUBIN, Chargé de mission « personnes en difficultés spécifiques », à l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, Délégation départementale de Seine-et-Marne ;
- Aurore SANSON, responsable-adjointe du Département autonomie à l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, Délégation départementale de Seine-et-Marne.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera notifié aux membres de la commission et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

ARTICLE 5 :

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 30/10/2023

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

signé

Amélie VERDIER